



Les Circuits sportifs 2023 en CSO Division Amateur par Équipe avec « Joker » !

Cette année, le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est vous propose un Circuit Régional « nouvelle formule » destiné aux Cavaliers Amateurs.

Circuits Régionaux Grand-Est par équipes CSO 2023

1. Principe & étapes

Les Circuits Régionaux « AMATEUR » 2023 se courront en équipe sur une vingtaine d'étapes réparties dans le Grand-Est. Dix de ces étapes donneront lieu, par ailleurs, pour les cavaliers du Grand-Est et dans le cadre des comptabilisations de points des Computer-List FFE, à l'attribution d'un **coefficient FFE** octroyé sur les épreuves labellisées.

Une vingtaine d'étapes dans les **2 NIVEAUX** DE CIRCUITS SUIVANTS :

- **CIRCUIT OPTIMUM** = sur les GP d'indices Am3 (0.95 ou 1.00m) & Am2 (1.05 ou 1.10m)
- **CIRCUIT EXCELLIUM** = sur les GP d'indices Am1 (1.15 ou 1.20m) & AmÉL (1.25 ou 1.30m)

Le calendrier de ces Circuits est disponible sur le lien <https://www.cregrandest.fr/circuit-regional.html> et sera régulièrement mis à jour (concours-étape & épreuves comptabilisées)

2. « ÉQUIPE » : Composition & Inscription

UNE ÉQUIPE = composée au choix de **2 ou 3 couples cavalier-cheval** courant de façon non exclusive en division Amateur dans les indices suivants :

- Pour le Circuit OPTIMUM : en indices Am3 et/ou Am2
- Pour le Circuit EXCELLIUM : en indices Am1 et/ou AmEL

! Une équipe peut être constituée de cavaliers d'écuries ou de départements ou territoires différents... !

Il est recommandé à chaque ÉQUIPE d'être sponsorisée. Le cas échéant, le logo du sponsor est à transmettre par mail à circuitso.crege@gmail.com au moment de l'inscription.

Une Équipe doit porter un NOM (commercial sponsorisé, ou autre...). Après inscription, une équipe conserve son NOM au cours de la saison. Un 2^e NOM est possible (facultatif).

Un équipier est porteur d'une licence FFE Amateur 2023 dans le Grand-Est au moment de l'inscription. Chaque équipier désigne son cheval qui pourra être remplacé définitivement une fois, au maximum, au cours de la saison (et pour le reste du Circuit) avec accord préalable du CREGE. Cet accord préalable obtenu par mail à circuitso.crege@gmail.com est obligatoire pour la comptabilisation des points du nouveau couple formé. Mis à part ce cas exceptionnel validé par le CREGE, la composition de l'équipe est définitive. Exemples de motifs recevables : indisponibilité du cheval pour un long terme... ou vente du cheval.

- Un même couple cavalier-cheval ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Un même cheval peut faire partie de 2 équipes au maximum.
- Un même cheval ne peut être inclus qu'une seule fois par équipe.
- Un même cavalier peut faire partie de 2 équipes différentes avec deux chevaux distincts s'il est inscrit dans les 2 niveaux de circuits (une fois en OPTIMUM et une fois en EXCELLIUM).

Inscription d'une Équipe aux Circuits Régionaux CSO Grand-Est :

Les ÉQUIPES s'inscrivent au choix soit dans le niveau **OPTIMUM** soit dans le niveau **EXCELLIUM** auprès du CRE GRAND-EST en complétant le Google Form : <https://forms.gle/WZzSXm2D9fPXwLW9> avec règlement par virement.

Une ÉQUIPE peut s'inscrire à n'importe quel moment de la saison 2023, mais ses performances ne seront prises en compte qu'une fois son inscription complète enregistrée.

Montant de l'inscription par ÉQUIPE :

	Prix
Montant de l'inscription par Equipe	30 €



Une EQUIPE n'est considérée comme inscrite que lorsque l'ensemble des éléments demandés est validé et qu'une confirmation par mail a été envoyée par le CREGE au représentant de l'Équipe.

Sous réserve des dispositions règlementaires, les logos publicitaires des ÉQUIPES sur le cheval et/ou sur le cavalier sont libres.

3. Engagement d'une Équipe dans UNE étape du circuit

NB : **Il n'y a pas d'étape obligatoire**, il n'y a pas de finale, toutes les étapes sont comptabilisées de la même façon.

Une étape = un concours mentionné dans le calendrier du Circuit qui comporte plusieurs épreuves comptabilisées. Une étape peut ne pas comporter tous les types d'épreuves supports (fonction du programme du concours).

Une équipe est considérée comme engagée dans une étape dès lors qu'un de ses équipiers au moins est inscrit dans une épreuve support du concours-étape. Les cavaliers d'une même équipe peuvent éventuellement être engagés dans 2 concours-étapes distincts, organisés en parallèle, si le calendrier est ainsi fait.

Les couples s'engagent dans les épreuves supports de leur Circuit par l'intermédiaire du système fédéral FFECOMPET. **Seule une épreuve comptabilisée par concours et par indice porte la mention « Comptant pour Circuit Régional... ».** **Les épreuves comptabilisées pourront être signalées, selon les possibilités, soit sur le programme FFECOMPET du concours, soit sur la page dédiée aux Circuits Régionaux CSO via le lien : <https://www.cregrandest.fr/circuit-regional.html>.** Il appartient aux cavaliers et aux équipes de vérifier, avant la clôture des engagements, qu'ils remplissent les conditions règlementaires de qualification et qu'ils engagent dans les épreuves adéquates.

Attention !! Dans les épreuves à nombre limité d'engagés, il appartient aux cavaliers d'engager en temps utile. Le CREGE est conscient que certains concours se remplissent très rapidement et que certains équipiers, compte-tenu des limitations d'engagés maximum par épreuve, pourraient se trouver dans l'impossibilité d'engager avant la clôture. Dans cette optique, si des engagements sur place sont autorisés par l'Organisateur (sous forme d'invitations), quelques places pourront prioritairement être réservées aux équipiers régulièrement inscrits au sein d'une équipe. Les équipiers intéressés devront se rapprocher de l'Organisateur qui les prendra en compte (à sa discrétion) au plus tard pour le mardi minuit qui suit la clôture.

4. Attribution des points - Fonctionnement

Une fois l'inscription validée, à chaque étape, les résultats des couples permettront aux équipes d'enregistrer des points. La place à laquelle termine un couple dans une épreuve-support générera un crédit de points selon le principe ci-après :

- Tous les cavaliers non classés dans le premier quart prendront 0.5 pt.

- L'attribution des points est fonction du nombre de classés dans le premier quart (= NC[1er quart]) et non de la distribution des prix. Les cavaliers classés dans le premier quart prendront des points selon la formule suivante : $NC[1er\ quart] = \text{nombre de classés dans le premier quart}$.

1^{er} : $NC[1er\ quart] + 4$ 2^{ème} : $NC[1er\ quart] + 2$ 3^{ème} : $NC[1er\ quart] - 1$ 4^{ème} : $NC[1er\ quart] - 3$
5^{ème} : $NC[1er\ quart] - 4$ 6^{ème} : $NC[1er\ quart] - 5$ Etc... jusqu'au dernier classé du PREMIER QUART

Si un même couple cavalier-cheval participe à plus d'une épreuve-support comptant pour son Circuit, c'est son meilleur crédit de points qui sera retenu pour l'étape. **Pour chaque étape, ce sont les 2 meilleurs crédits de points obtenus par 2 couples distincts d'une même équipe qui seront retenus.** Dans le cas de 2 concours-étapes organisés en parallèle dans le Grand-Est, cette même règle s'applique. Si un seul couple cavalier-cheval participe, alors seul son score sera pris en compte.

Si pour une raison exceptionnelle, une épreuve-étape support n'a pu se terminer pour l'ensemble des équipiers engagés (annulation de fin d'épreuve, autres raisons...), alors l'épreuve-étape pourra ne pas être incluse aux calculs finaux pour l'ensemble des équipiers.

Calcul final par Équipe : Pour figurer au classement final, une équipe doit avoir participé à au moins 3 étapes. Seront comptabilisés, par addition, **les 6 meilleurs résultats** sur l'ensemble des étapes. En cas d'égalité de points pour départager les ex-aequo, le nombre de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places puis de 3^{èmes} places obtenues par les équipiers sur les épreuves-étapes sera pris en compte. En cas de nouvelle égalité, sera déterminant le meilleur classement permanent Computer-List FFE des cavaliers arrêté le jour des calculs finaux.

5. « JOKER »



Principe : Chaque équipe dispose de DEUX « JOKER » (pour la saison) qu'elle pourra utiliser au choix simultanément sur un Concours-étape ou sur deux Concours-étape distincts.

Il existe 2 types de « JOKER » :

- **JOKER « Top Price » :** L'équipe formule un pari sur une victoire d'un de ses équipiers dans une épreuve-support de son circuit sur un concours-étape désigné. Pari gagné = Remboursement par le CREGE des engagements des équipiers du concours-étape dans la limite d'une épreuve-support par équipier. Demande de remboursement à effectuer par mail à circuitcso.crege@gmail.com avant le 30 septembre 2023 délai de rigueur.

- **JOKER « Performance » :** L'équipe formule un pari sur un podium (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} place) d'un de ses équipiers dans une épreuve-support de son circuit sur un concours-étape. Pari gagné = l'équipier ayant fait le podium voit son crédit de point doublé. Dans le cas où 2 équipiers réalisent un podium, le crédit de points le plus avantageux pour l'étape sera retenu.

NB : Une équipe peut choisir d'utiliser : deux fois le Joker « Top Price » OU deux fois le Joker « Performance » OU une fois l'un et une fois l'autre, le tout utilisable sur une même étape ou sur 2 étapes distinctes.

Pour permettre la comptabilisation d'un Joker sur une étape, l'équipe devra envoyer un mail à circuitcso.crege@gmail.com au plus tard le mardi soir minuit suivant la clôture du concours-étape (clôture des paris) en mentionnant le type de Joker et le concours-étape visé. Un « Joker » déclaré est considéré comme joué et ne peut être récupéré (par exemple : non partant, forfait, disqualifications ou autres raisons...).

6. Remises des prix

Pour toutes les épreuves-supports de chacune des étapes :

- Lors de chaque étape :

Les remises de prix habituelles des épreuves-supports auront lieu. Elles sont gérées par l'Organisateur du concours-étape.

La présence des cavaliers en tenue à pied ou à cheval est requise (conformément aux indications du jury).

- Remise des prix finale des Circuits :

La remise des prix finale des Circuits Régionaux CSO se déroulera à l'occasion d'un événement de fin de saison (à définir). Le CRE Grand-Est, avec l'aide précieuse de ses partenaires, offrira des lots et récompenses significatifs aux meilleurs cavaliers de ces Circuits. Les modalités pratiques de cette remise de prix finale seront annoncées en temps utiles.

Pour chacun des Circuits (**OPTIMUM** ou **EXCELLIUM**), les 3 premières équipes minimum seront récompensées. La présence des cavaliers récompensés est obligatoire (au moins un des équipiers) ; à défaut, elles pourront se voir destituer de leur classement et des attributions y afférent. Les représentants sponsors et/ou propriétaires d'équidés sont naturellement les bienvenus à cette remise des prix. Il leur est demandé de signaler leur présence une semaine avant la remise des récompenses par mail à circuitso.crege@gmail.com.

7. Divers

Pour la promotion des Circuits Régionaux de CSO, le fait de déclarer son inscription autorise expressément le CREGE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers (ou de l'équipe), en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne ou Réseau social. Cette autorisation est accordée pour la durée de la promotion des Circuits Régionaux 2023 et à compter des inscriptions auprès du CREGE.

La mention d'un sponsor/partenaire associé à une Équipe ou un cavalier implique obligatoirement que ce sponsor/partenaire autorise l'exploitation et la communication par le CREGE de son nom et du nom de l'Équipe. Il appartient aux cavaliers (ou équipiers constituant l'équipe) de s'assurer de cette mesure ainsi que de porter à la connaissance de l'éventuel sponsor/partenaire le présent règlement.

L'inscription d'une équipe vaut acceptation du présent règlement. L'organisation d'une des étapes des Circuits implique l'acceptation par l'Organisateur des termes de ce règlement ainsi que ceux de la Charte qui y est annexée.

Le CREGE se réserve le droit de modifier un des points de ce présent règlement en cas de nécessité.

En cas de litige, le CRE Grand-Est sera seul habilité à juger en dernier ressort.

